

## Fiche mesure

### **CCAM : inscription de 2 actes d'ophtalmologie Procédure accélérée**

#### **1. Contexte**

Le Conseil national d'ophtalmologie, en septembre 2013, a demandé l'évaluation de 2 actes. La HAS a rendu un avis favorable le 3 juin 2015 (mis en ligne le 3 juillet 2015) à la prise en charge, dans le cadre de la prise en charge du kératocône<sup>1</sup> et des ectasies cornéennes post lasik :

- de la pose d'anneaux intra cornéens
- du crosslinking du collagène cornéen.

L'amélioration du service attendu pour ces 2 actes, est modérée : ASA III.

En conséquence, **une procédure accélérée d'inscription** dans le cadre des dispositions prévues par le décret n° 2015-188 relatif à l'inscription accélérée des actes innovants nécessaires à l'utilisation ou à la prise en charge par l'Assurance maladie d'un dispositif médical, a été mise en place pour la pose des anneaux intra cornéens mais cet acte pouvant compléter l'acte de crosslinking, les 2 actes font l'objet de la même procédure accélérée d'inscription.

#### **2. Proposition :**

Inscription de 2 actes au sous chapitre 02 .04. 02 .06 : Corrections de troubles réfractifs

##### **1°) BDLA005 : Pose d'anneaux intra cornéens à but thérapeutique**

**Indications :** *patients ayant un kératocône et une acuité visuelle non satisfaisante après corrections optique ou par intolérance aux lentilles selon avis de la HAS du 3 juin 2015.*

**Environnement :** réalisation en condition de bloc opératoire

**Facturation :** établissement de santé spécialisé

*En lieu et à la place du libellé actuel BDLA005 » Pose d'implant intracornéen [anneau] à but réfractif » acte non pris en charge par l'Assurance Maladie.*

##### **2°) BDRP027 : Photopolymérisation de la cornée [crosslinking]**

**Indications :** *kératocône évolutif sans opacité cornéenne ; le caractère évolutif n'est pas requis pour le traitement :*

- du kératocône de l'enfant,
- de l'ectasie secondaire à la chirurgie réfractive

*Cette technique n'est pas indiquée pour le traitement préventif du kératocône avant chirurgie réfractive selon avis de la HAS du 3 juin 2015.*

**Environnement :** réalisation en condition de bloc opératoire

**Recueil prospectif de données:** *Tenue d'un registre pour les enfants et les adultes ayant une ectasie post chirurgie réfractive.*

**Facturation :** établissement de santé spécialisé

---

<sup>1</sup> Le Kératocône correspond à une déformation de la cornée qui s'amincit progressivement, perd sa forme sphérique normale et prend une forme de cône irrégulier engendrant des troubles de la vision majeurs